

# DELIBERATIONS

=oOo=

L'an deux mil dix, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 21 août 2010.

**Nombre de Conseillers :** *en exercice* : 18  
*présents* : 17  
*votants* : 18

**PRESENTS :** M. REIX, Mme PENISSON, MM. LACLOTTE, LABORDE, ROUSSEAU, Mme BAYLE, M. BORDE, Mmes BUSO, CHATEAU, FREGIER, MM. LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mmes PEYRONNET, PHILIT M. REGNER, REBEYROLLE,

**EXCUSÉS :** M. BOILEAU (ayant donné pouvoir à M. REIX)

**ABSENTS :** néant

Monsieur LABORDE a été élu secrétaire.

=oOo=

*Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.*

*Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.*

=oOo=

*En début de séance de cette réunion de rentrée, Monsieur le Maire tient à féliciter tous les bénévoles qui se sont investis dans les animations d'été, qu'elles soient sportives et de loisirs, culturelles ou festives, kermesse des écoles, « Quai des Arts », en soulignant l'excellente qualité des spectacles de musique afro-colombienne, de « Jazz sur les Quais » avec la participation du trompettiste Eric Luter, de la 2<sup>ème</sup> fête du pain à Ponchapt et de la traditionnelle fête du Port qui a tenu toutes ses promesses.*

*C'est à Ponchapt qu'a été célébré, d'une manière à la fois conviviale et solennelle, le cinquantenaire de la fusion des communes de Port-Sainte-Foy et de Ponchapt et qu'a été inaugurée la statue du buste du philosophe Michel de Montaigne.*

=oOo=

## **AVENANT AUX TRAVAUX DE VOIRIE 2010 – RUE JULES FERRY**

Monsieur ROUSSEAU, Adjoint à la Voirie, présente à l'Assemblée quelques travaux de voirie supplémentaires qui n'avaient pas été prévus dans le marché initial relatif à l'aménagement de la rue Jules Ferry.

En effet, à l'ouverture du chantier il a été constaté les points suivants :

- remplacement du bac dégraisseur du restaurant scolaire, en très mauvais état ;
- fourniture d'un avaloir-grille supplémentaire à l'angle avec la rue Onésime Reclus ;
- empiérement de la chaussée entière compte tenu de la mauvaise qualité de l'existant.

Ces modifications ont supprimé par ailleurs d'autres prestations si bien que le montant total de ces travaux est de **3 687,95 € HT**, soit 4 410,79 € TTC, ce qui porte le marché à la somme totale de **41 158,45 € HT** au lieu de 37 470,50 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que cet avenant ne modifie pas substantiellement les conditions du marché,

Accepte les travaux supplémentaires et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

## AMENAGEMENTS PIETONNIERS RD 936<sup>E</sup>2

Monsieur ROUSSEAU informe l'Assemblée que les travaux d'aménagements piétonniers prévus avenue de Bordeaux (RD 936<sup>E</sup>2) entre la rue Emile Pénisson et la rue des Fontaines, entre les PR 4+424 et 4+536, vont commencer prochainement, pour une valeur estimée à 20 000,00 € HT, soit 23 920,00 € TTC. La Commune doit recevoir l'autorisation d'effectuer ces travaux et il convient donc de passer avec le Département de la Dordogne une convention qui fixe les modalités de cette autorisation.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de le mandater pour signer ladite convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer avec le Département de la Dordogne la convention qui fixe les conditions de réalisation des travaux d'aménagements piétonniers sur la RD 936<sup>E</sup>2.

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN – PROPRIETE DES CONSORTS RACHINEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les prérogatives de la Commune en matière de droit de préemption urbain. Il fait part de la demande de la SCP BARBY & GUERLAIN relative à la propriété des consorts RACHINEL, maisonnette et terrains sis à l'angle de l'avenue d'Angoulême et de la rue des Fleurs. Il rappelle aussi au Conseil que cette propriété est grevée d'un emplacement réservé depuis la révision du POS de 2005 afin d'élargir la zone de stationnement public située à l'angle.

Monsieur le Maire interroge les membres de l'Assemblée sur l'opportunité qui est donnée à la Commune de concrétiser cet emplacement réservé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Considérant** l'emplacement réservé prévu au POS pour élargir l'espace de stationnement public existant,

**Considérant** que le terrain de la dite propriété peut être aménagé non seulement pour offrir des places de stationnement supplémentaire mais aussi pour fleurir et arborer les abords de l'ancien temple Louis Aragon,

**Considérant** que le centre de loisirs Louis Aragon reçoit régulièrement des associations sportives et que leurs adhérents manquent de places de stationnement,

**Considérant** le projet d'aménagement du carrefour du temple et de l'espace public environnant, projet en cours d'élaboration et dont la réalisation est prévue d'ici 2012,

**Considérant** que la Commune a l'opportunité d'améliorer aussi la qualité de cet espace public dans le cadre de ce projet en y ajoutant les surfaces concernées par cette vente,

**Décide** (16 voix pour, Mme CHATEAU s'abstient, M. REGNER vote contre) d'exercer le droit de préemption urbain dont la Commune dispose sur la propriété des consorts Rachinel pour la somme de 70 000 € auxquels s'ajoutent les droits d'agence et les frais notariaux.

**Mandate** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

## VIREMENT DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL

	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Vêtements de travail	60636	300,00 €		
Intérêts réglés à l'échéance			66111	200,00 €
Titres annulés sur exercices antérieurs			673	100,00 €

## **ADMISSIONS EN NON VALEUR DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame le Receveur Municipal a demandé l'admission en non-valeur des frais de restauration scolaire dus par Madame Fabienne STEINKE pour l'année 2001, soit 15,21 €, par Madame Nathalie VACHERIE pour l'année 2002, soit 147,81 €, par Monsieur Johnny JOUANDO pour l'année 2006, soit 42,25 €, par Madame Gabrielle DOMINIQUE pour l'année 2008, soit 3,73 €, par Madame Bernadette MONDARY pour l'année 2008, soit 3,52 €, par Madame Karine MONMARIN pour l'année 2008, soit 11,55 €, soit un montant total de **224,07 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Accepte cette demande d'admissions en non-valeur.

## **CONVENTION AVEC LES CADETS DE BERGERAC**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 22 décembre 2009 par laquelle le Conseil avait fixé les tarifs de location de salles communales aux associations.

Il informe les membres du Conseil municipal que, d'une part, l'association de judo/aïkido prend ses quartiers dans le nouveau dojo de Mézières le 10 septembre et que, d'autre part, les Cadets de Bergerac ont émis le vœu d'utiliser la salle Aragon ainsi libérée plutôt que la salle Oscar Guéry de Ponchapt actuellement utilisée par cette association.

Il convient donc de modifier la convention passée avec les Cadets de Bergerac et Monsieur le Maire propose que la salle Aragon soit mise à leur disposition dans les mêmes conditions financières qu'à Ponchapt, jusqu'à la révision annuelle des tarifs de location de salles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer la dite convention.

## **CONVENTION AVEC LES VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une rampe de descente a été créée fin 2005 au bord de la Dordogne aux Rives de Clairet pour faciliter l'accès des canoës et des kayaks. Or cette génère une redevance auprès des Voies Navigables de France. Cette redevance est d'un montant annuel de 110,60 €, pour une durée de trois ans.

Par ailleurs, l'utilisation de la rampe et le versement de la redevance font l'objet d'une convention avec les Voies Navigables de France qui fixe les droits et obligations des deux parties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de signer la convention avec les Voies Navigables de France.

# Informations et questions diverses

=oOo=

## MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA RPA

Madame PENISSON, Vice-présidente du CCAS, informe l'Assemblée de la mise en place de conventions relatives à la mise à disposition de la salle polyvalente à la RPA du Bois Doré. En effet, trois associations utilisent régulièrement et gracieusement cette salle (le Club du Temps Libre, le Patchwork et le RAM). Par ailleurs, une note a été rédigée à l'attention des utilisateurs plus ponctuels et qui rappelle ce qu'est une RPA ainsi que les règles de vie qui sont propres à un tel établissement.

## REUNION USTOM

Monsieur REGNER rend compte de la dernière réunion syndicale de l'USTOM qui s'est tenue le 17 août. Il informe l'Assemblée que la future recyclerie sera gérée en régie afin de maximiser son rendement. D'autre part, un cabinet d'étude a été choisi pour évaluer l'opportunité d'une redevance incitative. Cette association a commencé son travail qui durera six mois.

## CHANTIER D'INSERTION : LAVOIR DE GARRIGUE

Monsieur le Maire rappelle que c'est dans le cadre d'un groupement de commande réalisé par la CdC du Pays Foyen que le Conseil a décidé de faire rénover l'ancien lavoir de Garrigue démoli au cours des années 80, ouvrage situé au carrefour de l'Aérodrome.

Le résultat est surprenant. Ce lavoir, entièrement rebâti à l'ancienne, vient d'être remis en eau. Il convient d'adresser de vives félicitations à ces nouveaux maçons, au personnel d'encadrement des chantiers de l'Entre-Meux-Mers, au personnel technique communal pour son appui logistique et sans oublier un habitant du hameau de Garrigue, M. Christian PETIT, qui a généreusement fourni toutes les pierres pour le chantier.

## INFORMATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Conseil Général qui informe que la demande de subvention au titre des travaux d'édilité pour la rue Onésime Reclus ne sera étudiée qu'à l'automne, ce qui risque de repousser les travaux en 2011.
- Monsieur le Maire confirme que la Commune possède maintenant officiellement un chemin de randonnée inscrit au PDIPR. Il reste à le baliser convenablement.
- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Président des Anciens Combattants qui remercie la municipalité pour la qualité de « l'art floral » au monument aux morts. Il félicite aussi ceux qui ont œuvré à la restauration du lavoir de Garrigue qui, à titre personnel, lui évoque de nombreux souvenirs.
- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Mme Christiane NICOLAS, institutrice l'an dernier à Rigoberta Menchu, qui a apprécié la collaboration entre l'équipe communale (élus et personnel) et l'équipe enseignante.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements d'Amandine et Alex STIEVENARD récemment mariés en notre commune, Amanadine étant la fille de Mme VILLETTE, agent au secrétariat de la Mairie.
- Monsieur le Maire informe que le vernissage de l'exposition de Patchwork à la salle Marc Amanieux aura lieu le 24 septembre à 18h00. cette exposition durera une semaine.
- Monsieur LACLOTTE annonce que la soirée Gospel se fera le 5 novembre.

*Monsieur le Maire déclare la séance close.*

**Questions du public :**

- Monsieur SEGARD demande si les travaux d'assainissement réalisés pour l'aire d'accueil peuvent permettre le raccordement de l'hôtel Escapade. Monsieur le Maire l'informe qu'il s'agit d'un assainissement individuel et non collectif, sous le contrôle du SPANC et non de la Commune.
- Monsieur SEGARD demande pourquoi les travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage ont commencé alors que M. le Président de la Communauté de Communes a déclaré qu'ils attendraient le verdict du Tribunal Administratif. Monsieur le Maire lui rappelle que ce dossier est de la compétence de la CdC et pas de la Commune. Néanmoins il l'informe que le Conseil communautaire a voté, à l'unanimité, la poursuite des travaux suite à l'avis de l'avocat en charge du dossier, les recours au Tribunal Administratif n'étant pas suspensifs, et considérant les enjeux financiers pour la collectivité toute entière.
- Monsieur CORAUX demande où en est l'enquête publique relative au Syndicat du Bas-Montravel. Monsieur le Maire confirme que Monsieur le Commissaire enquêteur n'a toujours pas rendu ses conclusions. Monsieur LACLOTTE rend compte d'une récente réunion syndicale au cours de laquelle une forte enveloppe a été débloquée pour le ruisseau de la Prunarède, sur la commune de Saint-Antoine, considérant que la station d'épuration du Centre Leclerc située en amont est supposée être aux normes.
- Monsieur CORAUX complimente l'Assemblée pour les efforts de fleurissement, très remarquables y compris par des personnes extérieures à la Commune.
- Monsieur CORAUX revient sur le balisage du chemin de randonnée inscrit au PDIPR et souligne que ce travail pourrait être effectué par une association d'insertion.
- Monsieur CORAUX informe l'Assemblée qu'il est allé sur place et que la jonction du chemin de halage avec le chemin rural de La Nougarède semble réalisable. Monsieur LACLOTTE confirme qu'il s'agit d'une assez courte distance.
- Monsieur SEGARD confirme que la Raquette Ponchaptoise amènera quatre tables à la salle Louis Aragon pour effectuer chaque semaine de la prospection auprès des jeunes.